

NOTES ET DISCUSSIONS

L'enseignement du latin dans le système universitaire français

Résumé. — Les réformes de l'enseignement des langues anciennes en France ces dernières décennies ont eu une influence délétère sur la qualité de l'enseignement du latin dans le secondaire. Des pressions sociétales de diverse nature n'ont pas manqué également de contribuer à accentuer ce phénomène. En dépit de cela, la motivation des élèves et étudiants pour apprendre le latin et le grec est restée très grande, encouragée par une offre de formation qui a su évoluer et se diversifier à l'université et dans les classes préparatoires en s'adaptant au profil d'un public dont la formation initiale n'a plus grand chose à voir avec celle d'antan. La place des langues anciennes au sein des concours de recrutements contribue également à cette bonne tenue des langues anciennes dans le paysage de l'enseignement français.

Abstract. — The reforms of the teaching of ancient languages in France in recent decades have had a deleterious effect on the quality of Latin teaching in secondary education. Societal pressures of various kinds did not fail to contribute to this phenomenon. Despite this, the motivation of pupils and students to learn Latin and Greek has remained very high, encouraged by a training offer that has evolved and diversified at the university and in preparatory classes by adapting to the profile of an audience whose initial training has little to do with that of yesteryear. The place of the ancient languages in recruitment competitions also contributes to this good performance of ancient languages in the French educational landscape.

La situation de l'enseignement du latin dans le système universitaire français connaît depuis de longues années une mutation en profondeur. Cette dernière se caractérise par une baisse importante du niveau à l'entrée de l'université pour ceux qui choisissent de continuer l'étude de cette langue ; l'autre nouveauté consiste dans le nombre accru d'étudiants choisissant de commencer des études de lettres classiques tout en étant grands débutants en latin.

I. Les problèmes en amont de l'université : démagogie et pédagogisme dans le secondaire

Ces évolutions s'expliquent en grande partie par la détérioration qualitative de l'enseignement du latin dans le secondaire. La réalité peut paraître paradoxale, dans la mesure où, jusqu'à présent, le latin a continué de pouvoir être choisi comme option dès la classe de 5^e, depuis une réforme mise en place sous le ministère de François Bayrou.

Pourtant, cet enseignement se heurte à de nombreuses difficultés. Pour plusieurs raisons. La première tient à la place de plus en plus réduite réservée à l'enseignement des langues anciennes au collège. Une dernière réforme a récemment accentué cette tendance en faisant passer à 1 heure les cours de latin en 5^e, et à 2 heures (au lieu de 3) en 4^e et 3^e. Ces cours de latin ont du reste été rebaptisés cours de Langues et cultures de l'Antiquité. Cette réduction du volume horaire s'explique notamment par la création des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), et ce à moyens constants, qui s'opère généralement au détriment des langues anciennes. Dans bien des établissements, la mise en place des projets liés aux EPI a abouti à la suppression du latin et du grec.

Une autre source d'affaiblissement de l'enseignement du latin dans le secondaire tient au choix que font beaucoup d'enseignants du secondaire de ne pas exiger grand effort de leurs élèves pour apprendre la langue latine. L'apprentissage systématique du vocabulaire, de la morphologie, de la syntaxe est relégué aux oubliettes au profit de la seule civilisation, de sorte qu'à la fin de la 3^e, les connaissances des élèves sont trop souvent confuses et très lacunaires, ce qui ne leur permet pas d'aborder dans de bonnes conditions les textes d'auteurs au programme du lycée.

Ces renoncements s'expliquent d'abord par l'évolution de notre société, soucieuse de privilégier le plaisir immédiat plutôt que la performance intellectuelle. Dans un tel contexte, vouloir enseigner réellement la langue latine, en réalisant les objectifs des programmes officiels, relève de la gageure : l'enseignant consciencieux a vite devant lui le front que lui opposent les parents d'élèves qui ne manquent pas de protester dès qu'un enseignant de latin a l'audace de demander un peu de travail. À cet égard, on ne manque pas de relever le fait que le latin est encore souvent perçu comme un enseignement dont on ne voit pas trop l'utilité dans le monde actuel. Les parents d'élèves ne sont pas le seul obstacle : les chefs d'établissements qui, plus préoccupés de gestion que de pédagogie, relèguent bien souvent ces cours, superfétatoires à leurs yeux, en fin de journée, sont légion ; le corps inspectoral lui-même n'ose plus parfois insister sur l'importance primordiale de l'apprentissage de la langue.

Ces attitudes résultent d'une perception erronée de la réalité. En faisant le choix mûrement réfléchi de suivre l'enseignement d'une langue ancienne, les élèves entendaient tout aussi bien découvrir la langue latine que la civilisation. Leur attente est donc souvent déçue et le sentiment de perdre son temps est des plus répandu. Le taux d'abandon dans le secondaire, par ennui de la discipline, est immense. Le découragement au lycée face à des textes qu'on ne peut traduire faute d'avoir acquis les instruments pour le faire finit de détourner les lycéens de cette discipline qui subit au demeurant la concurrence d'autres options qui, elles, ont souci d'efficacité.

La médiocrité de l'enseignement du français dans le secondaire et notamment de la grammaire constitue une autre source de difficultés pour l'enseignement du

latin dans le supérieur. Le décloisonnement pédagogique dans cette discipline a notamment fait disparaître les cours systématiques de grammaire. Il semblerait que l'on ait enfin pris la mesure du problème et que l'on s'emploie aujourd'hui à corriger quelque peu cette réalité. Pour lors, le nombre d'élèves français choisissant de faire des études de lettres et se trouvant pourtant incapables de repérer un complément d'objet, un attribut du sujet, un complément du nom, est inimaginable. On comprend dans ces conditions les difficultés que les professeurs de langues anciennes rencontrent pour dispenser efficacement leur enseignement à l'université.

Il s'agit d'un immense gâchis, inexcusable, car les jeunes d'aujourd'hui sont tout aussi avides que leurs devanciers de découvrir la littérature, la pensée, l'art antique, particulièrement précieux pour investir de sens une réalité contemporaine de plus en plus absurde.

Profitant de ce contexte et de ces faux-semblants, grande a été la tentation de fermer des postes de latin dans le secondaire de façon dramatique afin de réaliser des économies budgétaires dans un contexte économique difficile.

Dans un tel environnement, si défavorable à la culture, le fait qu'en dépit de toutes ces difficultés nos universités continuent de voir affluer nombre d'étudiants désireux de continuer ou de commencer l'étude de cette langue constitue une aimable surprise et révèle la réalité de la force d'attraction de notre discipline en dépit des allégations contraires.

II. L'enseignement du latin dans les universités françaises

1. *Le vivier d'étudiants*

Le latin en France est aujourd'hui enseigné devant des publics très variés dans les universités. Le noyau des latinistes est constitué des étudiants de lettres, parmi lesquelles on distinguera les lettres classiques des lettres modernes. La totalité de ces étudiants reçoivent un enseignement en latin obligatoire dans le cadre de leur licence. Ils n'ont pas forcément suivi une filière littéraire dans le secondaire. Un certain nombre d'entre eux, en effet, sont issus des sections scientifiques. Particulièrement motivés et doués, ils n'ont généralement aucun mal à suivre nos enseignements.

Un nombre toujours croissant d'étudiants de lettres en première année nous arrivent en revanche des filières professionnelles. Leur niveau en français est souvent faible tout comme leur motivation. Leur présence s'explique par le refus de leurs dossiers d'inscription dans les formations de BTS technologiques et leur souci d'améliorer leur niveau en français avant de tenter de nouveau leur chance. Ces étudiants de passage sont présents en nombre dans les cours de latin de première année et subissent l'enseignement du latin plus qu'ils ne le suivent.

À ces étudiants de lettres, qui constituent l'essentiel du vivier de latinistes, s'ajoutent les étudiants d'histoire, de philosophie, de langues romanes qui, de façon facultative, peuvent choisir, à un moment de leurs études, de suivre des cours de latin.

2. *L'enseignement du latin en Licence*

La solidité de l'implantation de l'enseignement du latin en France dépend beaucoup de la place que les enseignants de lettres modernes ont bien voulu ac-

corde au latin dans leur formation, et cela varie donc beaucoup d'une université à une autre. Mais le latin est nécessairement présent dans cette formation, tout d'abord parce que nos collègues sont bien conscients de la nécessité de son enseignement pour l'étude du français et d'autre part en raison de la place du latin dans les concours de recrutement des enseignants du secondaire, que ce soit le CAPES de lettres ou l'Agrégation de lettres classiques et même de lettres modernes, où une épreuve de langue ancienne (quatre heures) est obligatoire.

Dans les Licences de lettres classiques, le profil général des étudiants a beaucoup évolué. Il est désormais rarissime que ces derniers aient déjà suivi une formation dans les deux langues dans le secondaire : dans l'écrasante majorité des cas, ils débentent l'apprentissage d'une des deux langues, et même assez souvent des deux, à l'université. Il s'agit d'un enseignement accéléré et intensif supposé leur permettre d'atteindre le niveau des latinistes confirmés qu'ils rejoignent en troisième année.

Les étudiants de Licence de lettres modernes ont généralement le choix entre un enseignement les introduisant au système de la langue latine et leur permettant d'en apprendre les éléments morphologiques et syntaxiques de base afin d'être préparés à l'étude de l'ancien français. Souvent cet enseignement, dispensé dans le cadre de travaux pratiques, est complété par un cours de littérature latine sur textes traduits en amphithéâtre. Les étudiants de lettres modernes plus motivés par l'apprentissage du latin peuvent suivre les mêmes cours que ceux suivis par leurs condisciples en lettres classiques, que ce soit en latin grands débutants ou en latin confirmé.

3. *Les concours : CAPES et Agrégation.*

La préparation au CAPES option lettres classiques s'opère quant à elle dans le cadre du Master de lettres classiques. La place des langues anciennes au concours prend la forme à l'écrit d'une épreuve de six heures comprenant une version latine, une version grecque et des questions invitant le candidat à mobiliser ses connaissances grammaticales, historiques, littéraires et culturelles dans une perspective d'enseignement. À l'oral est prévue une épreuve pédagogique portant sur l'enseignement des langues anciennes. Les étudiants de lettres modernes peuvent choisir une option latin à l'oral, consistant en une épreuve comprenant la traduction d'un passage en langue originale. Elle inclut une question de langue et culture latines.

L'Agrégation constitue l'aboutissement de la formation d'un étudiant en lettres classiques ou modernes. En lettres classiques, il s'agit de passer une épreuve de version latine de quatre heures et une autre de thème latin de même durée (la même chose en grec) ; à cela s'ajoute une épreuve d'oral (traduction et explication de texte linéaire) portant sur une des quatre œuvres au programme en latin (la même chose en grec). Une épreuve d'improvisé latin hors programme est également prévue à l'oral. La leçon (un cours magistral à partir d'un sujet portant sur l'une des œuvres au programme) peut porter sur une œuvre au programme de langues anciennes, ou de français. Le concours de l'Agrégation, encore à l'abri des ravages du pédagogisme qui a affaibli la qualité du CAPES, constitue à n'en point douter le fleuron de notre formation en langues anciennes.

Il existe également une épreuve de version latine obligatoire de quatre heures à l'Agrégation de lettres modernes. Cette dernière est d'un très bon niveau et son existence permet de consolider la présence de l'enseignement du latin en lettres

modernes, présence qui assure la préservation du latin de façon globale dans nos formations universitaires, en raison de l'importance des effectifs dans cette spécialité.

4. *Le latin dans les classes préparatoires*

Cette présentation de l'enseignement du latin en France serait incomplète si nous ne rappelions le rôle important joué par les classes préparatoires littéraires à cet égard. Dans ces formations, l'enseignement du latin est obligatoire dans la perspective du concours de la rue d'Ulm. Ce dernier intervient au terme de la deuxième année après le Bac, et comprend une épreuve de version latine et une autre de thème latin, toutes deux de quatre heures. Ces deux épreuves sont d'un très haut niveau, si bien que la préparation au concours passe par une étude intensive du latin dans les classes d'hypokhâgnes et khâgnes. Les élèves ainsi formés acquièrent souvent un très bon niveau dans la maîtrise de la langue, d'autant plus sûrement qu'il s'agit souvent au départ des meilleurs élèves sélectionnés à la sortie des lycées et détournés ainsi du cursus universitaire pendant leurs premières années d'études. Ils viennent ensuite généralement nourrir le flux de nos étudiants après la première ou deuxième année d'études et contribuent par leurs talents à dynamiser nos formations.

Conclusion

L'impression globale que l'on peut avoir après un examen de la place de l'enseignement du latin en France est contrastée. On peut en effet légitimement s'enorgueillir d'avoir réussi à maintenir une place honorable à notre discipline dans le paysage universitaire français, malgré un contexte sociétal, politique et économique très défavorable. Mais l'heure est à l'inquiétude, en raison des menaces que continuent de faire peser sur les langues anciennes les impératifs économiques, trop souvent imperméables à la conscience humaniste.

Bernard MINEO
Université de Nantes
Bernard.Mineo@univ-nantes.fr